Gaulle, cour Malline, 2 — Lemaire, rue du Vieux-Jeu, 3 — Lacramoux, rue Watt, cour Sic, 11 — Roos, boulevard de Metz, cour Sam Dom — Gavelle, rue de Grand-Clos, 13 — Vandenberghe, rue de Roubaix, cour Delporte, 4 — Lepaute, rue Delécluse, cour Bataille, 1.

Mme Boterdall, rue des Longues-Haies, cour Wemaes, 14 — Verhouven, rue Watt, cour Six, 45 — Dereux, rue Bernard, cour Vieuge — Bogar, rue Beauvoisin, cour Boulogne — Leuwerquin, rue Guinguette, cour Malline, 7 — Laurance, rue de Gênes, cour Dubuilly, 3 — Lombart, rue de la Chaussée, cour Cornette, 3 — Hellwig, rue Archimède, cour Cliquet, 4 — Meersman, rue Sébastopol, cour Delys, 10 — Lesieur, 3 passages, rue de Roubaix, 37 — Bien, rue de Roubaix, cour Mathon — Koch, boulevard de Metz, cour Ivo Dock — Cauchie, rue du Buffon, 24.

Une troisième distribution se prépare, elle aura lieu vers la fin de janvier.

Le Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance exprime sa gratitude aux généreux bienfaiteurs qui ont assuré la vitalité de son œuvre. Il compte bien que, malgré la crise qui sévit sur notre généreuse cité, la souscription de 1902 sera aussi fructueuse que celles des années précédentes, la charité appliquée à l'enfance n'est-elle pas un poste-bonheur.

Tous les membres du Comité, dont les noms suivent, et particulièrement ceux qui composent le bureau recevront avec reconnaissance les offrandes faites pour une œuvre qui leur est chère, surtout parce qu'ils en apprécient toute l'importance.

Le comité se compose de : MM. le docteur Butruille, président, 13, rue du Château — Desroussaux-Defrenne, vice-président, 25, rue Pauvrée — Alfred Ferraud, trésorier, 4, rue des Arts — Alfred Reboux, secrétaire-général, 74, Grande-Rue — Guilbert, secrétaire-enquêteur, 154, rue de Lannoy.

MM. Eug. Motte, Edouard Roussel, Pierre Bastin, Dr Bernard, Boussut-Pilchon, Dr Derville, Georges Deschodt, Junker, Lecleng, Rolf, Achille Ouder, César Pollet, Amédée Provoost, Désiat, Toulemonde-Legache, membres.

Comité des Dames. — Mmes Butruille, 13, rue du Château — Desrumeaux, 36, rue de la Gare — Degrendel, 33, rue Richelieu — Delannoy, 27, rue Pellart — Ch. Deschodt, 3 bis, rue de Lannoy — G. Deschodt, 26, Grande-Rue — Desrumeaux, 25, rue Fauvette — Fermond, 4, rue des Arts — Vieillard-Duriez, 22, rue des Champs.

Condition publique. — Voici qu'elle a été en 1901, l'importance des opérations de la Condition publique municipale.

Il a été enregistré : 559 colis de soie pesant 50 k. 437 ; 325,746 colis de laine peignée pesant 25,438 kilos 429 ; 51,990 colis de laine filée pesant 6,785 k. 905 ; 8,776 colis de laine peignée 1,092 k. 304 ; 19,480 colis de coton pesant 2,987 k. 423. Soit au total : 307,252 colis pesant ensemble : 35,005 k. 858.

Les opérations du marché à terme ont porté sur 725,148 k. Il a été fait 1,950 opérations de dégrossage et 31,947 de tirage. Ces résultats sont supérieurs, en général, à ceux de 1900.

Il a été présenté en 1901, 4,593 k. de soie de plus qu'en 1900, et 2,685,813 k. de laine de plus qu'en 1900.

Les cotons ont été par contre en diminution de 341,854 k.

A l'U. S. et P. — Les membres de l'U. S. et P., se sont réunis samedi soir, pour offrir un objet d'art à M. E. Motte, député, en souvenir de sa victoire parlementaire, contre le projet municipal de la suppression des octrois et l'établissement des taxes de remplacement.

Des discours ont été prononcés par MM. E. Roussel, E. Duthoit, E. Dubois, E. Motte.

Encore et toujours les vols. — Dans la nuit de samedi à dimanche, on vol a été commis chez M. Debaut Charles, épicier, rue Franklin, 138.

Après avoir enlevé le volet, des malfaiteurs qui dimanche ont été identifiés, pénétraient posé, puis sont entrés dans le magasin.

Ils ont enlevé des bottines, des chemises, des jupons, etc., pour une somme de 200 francs.

M. Sypkens, commissaire de police du troisième arrondissement, a ouvert une enquête.

— Samedi, vers cinq heures du soir, pendant que M. Edmond Fayen, domestique au service de M. Weill, épicier, rue de l'Alma, 166, servait une cliente rue de la Vigne, un malfaiteur a pris la fuite avec son tricycle contenant des objets d'épicerie et sur la caisse duquel il s'endormait dérit : « Ne pas toucher à la Vigne ».

Plainte a été déposée entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement.

Les ivrognes. — Dimanche vers 3 h. 30 du matin, cinq individus faisant du tapage rue de l'Ommelet en voulant faire ouvrir un cabaret.

Deux agents de patrouille les invitèrent au calme, mais l'un des noctambules, Derick Rosé âgé de 31 ans, tricot, demeurant place Fédérbe injuria grossièrement les représentants de la loi. Il a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet correctionnel.

— Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés R... A... âgé de 44 ans, débouteur, demeurant rue du Tilleul, cour Dermet et P... E... âgé de 22 ans sans domicile, demeurant à l'estaminet de « Bœuf Gras », boulevard de Beaurepaire, inculpés d'ivresse et rixe.

— Une cabaretière de la rue de la Halle, G. A... âgée de 56 ans, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir étant en état d'ivresse, brisé une vitre à l'estaminet Patton, 64, rue de l'Alma, où on lui refusait à boire.

Expulsion. — Samedi soir, vers 5 heures, Dobbeis Léontine Rosalie, née à Roubaix, le 8 août 1881 a été mise en état d'arrestation à son domicile, 111, rue Turbot. Cette femme est réfractaire a un arrêté d'expulsion.

A l'Hippodrome. — On nous prie d'annoncer que l'audition du « Paradis Perdu » qui devait avoir lieu le 19 janvier à l'Hippodrome, coïncidant avec les élections municipales est remise au Dimanche 26 février, à la même heure.

⁂

La « Grande Harmonie » donnera son concert annuel, offert à ses membres honoraires, le mardi 28 courant, à l'Hippodrome.

Bouchée de pain. — *Dons reçus :* D'un anonyme. — 20 k. vieux chir ; 10 fr en espèces.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 30 décembre au 4 janvier

	Nombre de colis	kilog.
Soies	440	50.437
Laines peignées	4.525	765.842
Laines filées	875	97.172
Laines diverses et blousses .	2144	90.474
Cotons	300	46.438
Totaux	5.963	717.795

Décroissage, 30 ,-[. opérations.
Tirage, 490 1/2 opérations.
Marché à terme : 5.147 k.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Fédération des Sociétés de tir

des Ecoles publiques

Nous avons dernièrement annoncé la constitution en Fédération des sociétés de tir qui existent dans la plupart des associations d'anciennes élèves des Ecoles publiques de la ville de Tourcoing.

On sait qu'à la suite d'une réunion tenue à l'Hôtel-de Ville et à laquelle assistaient MM. les directeurs d'écoles et des délégués de chacune des associations d'anciens élèves composant dans leur sein des sociétés de tir, les statuts de la Fédération furent lus et adoptés et qu'une commission fut nommée.

Cette commission a pour président et vice-président deux de nos membres du Conseil municipal MM. Désiré Percy et Jules Dumouville, pour trésorier M. Octave Roubelet et pour secrétaire M. Jules Lehousse. Elle compte également des commissaires pris à raison de deux dans chacune des sociétés fédérées.

Nous avons samedi sous réserve à la formation de cette fédération des sociétés de tir des écoles, car outre qu'elle doit servir à resserrer les liens de solidarité entre tous les membres des diverses associations d'anciens élèves, c'est une œuvre curieusement patriotique.

Développer de bonne heure l'aptitude au tir parmi les jeunes gens, c'est travailler à assurer la défense du sol sacré de notre chère France.

A côté de ce que nous avons exprimé, il nous semble bon de publier les articles principaux des statuts de la nouvelle Fédération. Les voici :

Article premier. — Les Sociétés scolaires de tir à la carabine des classes primaires de Tourcoing forment une fédération dénommée : « Fédération des sociétés de tir des écoles de Tourcoing ».

Art. 2. — Tous ceux qui auront été reçus comme élèves des écoles publiques de Tourcoing pourra entrer dans la fédération dès qu'elle sera dûment autorisée.

Art. 3. — La fédération a pour but de développer le goût du tir et d'éveiller des idées de solidarité entre tous les anciens élèves des écoles publiques de la ville.

Article quatre. — Elle se propose d'organiser des concours, de délivrer des prix et des récompenses aux meilleurs tireurs, et de distribuer des munitions aux sociétés fédérées au prorata de leur nombre de membres.

Article cinq. — Tous les trois mois, un concours aura lieu entre les meilleurs tireurs de la fédération. Chaque société pourra présenter cinq. Les lauréats de ces concours seront envoyés, aux frais de la fédération, au tir à l'arme de guerre dans un stand qui sera désigné.

Pour pouvoir prendre part à ces concours, il faudra être âgé de 18 ans.

Art. 6. — Les ressources de la fédération se composent :

Des dons en nature ;

Des cotisations des membres honoraires ;

D'une cotisation payée par chaque société participante et calculée à raison de cinquante centimes par sociétaire ;

Des subventions qui pourraient lui être allouées par l'Etat, le département ou la ville.

Art. 7. — Est membre honoraire toute personne qui s'engage à payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à cinq francs.

Art. 8. — Les dons en nature sont donnés comme prix dans les concours fédéraux.

Art. 9. — Les concours fédéraux auront lieu dans les stands scolaires où l'emplacement sera insuffisant.

Art. 10. — Quand des ressources de la fédération le permettront, des bourses seront fondées. Outre les cibles qui y seront mises, la Commission pourra y établir les jeux qu'elle jugera utiles.

Art. 11. — La fédération est administrée par une commission composée :

D'un président,
D'un vice-président,
D'un trésorier,
D'un secrétaire,
Et de deux membres délégués par chaque société ces derniers sont désignés au sein des sociétés.

Art. 12. — Le président, le vice-président et le trésorier sont choisis parmi les membres de la commission. Le secrétaire, seul, est élu en commission par les représentants des sociétés fédérées.

Art. 13. — La commission est renouvelable chaque année.

Art. 14. — La commission se réunira régulièrement en séances ordinaires tous les trois mois, et en séances extraordinaires chaque fois que le président la jugera utile. Néanmoins, la commission pourra être réunie quand trois de ses membres en feront la demande écrite et motivée au président.

Art. 15. — Des crédits pourront être votés en profit des sociétés pour assurer leur bon fonctionnement.

L'article 19 dit que nul ne peut participer au concours de tir s'il ne fait pas partie d'une société fédérée.

L'article 20 prévoit qu'il sera établi 2 catégories de tireurs : la première comprendra tous les sociétaires âgés de plus de 16 ans ; la seconde composée des sociétaires n'ayant pas atteint cet âge.

Actuellement la Fédération a son siège à l'Ecole de la rue du Conditionnement.

Le président a fait ressortir dans un discours que d'un revé fait par chacune des sociétés on compte d'ores et déjà plus de 1200 membres inscrits dans les sociétés de tir des associations d'anciens élèves qui se trouvent désormais rattachée à la fédération.]

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : volailles, 1,940 k. — Lapins domestiques quinze — Beurre, 51 kilos.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 30 décembre au 4 janvier

Laines peignées	538.435	
Laines filées	65.198	
Laines blousses	110.369	
Cotons	42.178	
Soies	0	
	1 k.	
Total.	744.691	

Conditionnements. 1.657
Tirages 143
Dégrossages . . . . 9 ,-[.
Marché à terme : . . . . . k.

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

LILLE

Conférence de M. E. J. Soil

à la Société de Géographie

Un public nombreux et choisi était venu remplir la salle de la Société industrielle pour écouter la conférence que faisait hier après-midi, sous les auspices de la Société de géographie, M. E. J. Soil, juge au Tribunal civil, et distingué archéologue de Tourcoing, sur l'art en Espagne.

Cette conférence promettait d'être très intéressante ; elle l'a été au-delà de toute attente.

M. Nicolle, président de la Société de Géographie présente au public la conférencier, qui a depuis 25 ans donné tant ses loisirs à l'archéologie.

Monsieur Soil ayant remercié M. Nicolle, commence par signaler les bonnes relations qui n'ont cessé d'exister entre Tourcoing et Lille, puis entame la description de l'art en Espagne.

Il présente l'Espagne comme un pays de couleur locale, qu'une double civilisation jarabe, puis chrétienne a développé et qu'il présente des chefs-d'œuvres de deux caractères très différents.

Il fait un tableau rapide et précis de l'histoire géographique de la Péninsule ibérique, dont le nom lui-même a gardé avec un soin jaloux ses œuvres d'arts.

Il y a en Espagne deux Arts : l'art musulman, aussi appelé art mauresque ou arabe, et l'art chrétien qui commence en 1492.

L'art mauresque se retrouve surtout en Andalousie, à Cordoue, à Séville, à Grenade mais aussi à Tolède.

On distingue trois périodes d'art mauresque : l'une vs du Ville au XIe siècle, la deuxième du XIe au XIIIe et la troisième du XIVe au XVe siècle.

Cet jour jolie projection de la Mosquée de Cordoue ainsi que de la première période.

Dans la deuxième période, l'art est dégagé des traditions byzantines et latines. On y rencontre l'arc ogival, les voûtes à stalactites et les cryptoverts émaillés.

La tour de la cathédrale de Séville est le type de cette période.

La troisième période est plus compliquée. Son style surcharge masque le Mauresque. Son monument caractéristique est l'Alhambra de Grenade.

Plusieurs projections montrent l'Alhambra à la fois palais et forteresse dont le vermeil d'une colline d'où il domine la ville et d'où l'on voit un des plus beaux panoramas du monde.

A côté de ces monuments dignes sous la domination arabe, il y a encore quelques monuments intéressants par les Maures en Arabes qui les Espagnols ont gardé le vrai caractère de leur ancienne gloire. Les ponts de monument mauresque sont le Pontde Sol à Tolède, l'Alcazar de Séville, commencé en 1364, etc.

L'art Roman succède à l'art Arabe, suivi immédiate par l'art gothique, puis enfin la Renaissance, fait son apparition à la fin du XVe siècle.

La Renaissance dégénère malheureusement bientôt en art pitoresque, mais ornementé, et nous laisse deux détails trop cherchés aux dépens des grandes lignes.

Différents styles suivent cet art plateresque, et mènent enfin à une réaction, à un retour à la pureté des lignes. vers la fin du XVIIe siècle.

Le siècle dernier conférence tête contre un tableau de l'art industriel et décoratif.

Il décrit les bois et les bas de la sculpture ; il cite des merveilles de ferronnerie, d'orfèvrerie qui se trouvent dans les musées et les monuments.

M. Soil a terminé par cette intéressante conférence au milieu des applaudissements nourris d'un public charmé.

ALTER.

Désespéré. — Un passant, de mine correcte, arpentait vers neuf heures du soir la berge du canal de la Deûle lorsque tout à coup il se précipita à l'eau, ce que voyant deux bâtelliers, MM. Desisbel et Gravier, se jetèrent à l'eau et parvinrent à ramener ce malheureux qui est sauf sur la rive le désespéré. Ce dernier s'est refusé à toute explication.

UN FILS QUI SE TUE

aux côtés de sa mère

Un dramatique suicide s'est produit hier vers dix heures. M. Emile Vandeveldé, 36 ans, célibataire, 4, rue de Carvin, demeurant avec sa mère, qui lui avait promis de l'accompagner comme dans un accès de fièvre chaude, gagna la chambre voisine. Avant que la malheureuse ait eu le temps d'intervenir, il prit un revolver et se vint à la tempe. Le coup partit et le fils tombe mortellement atteint. Le docteur Froissart a constaté le décès. Vandeveldé avait des idées noires.

Grave accident de tramways. — Hier, vers midi, Mme Catoire, rentière rue d'Artois, 150, se trouvait sur la plate-forme du car K.

En traversant la courbe du parvis St-Michel, le car K. est un heurt et Mme Catoire fut précipitée à terre.

Dans sa chute, elle s'est faite des blessures à la nuque et sur tout le corps.

Elle a été transportée à son domicile.

Bonne fille. — Nous avons relaté sous ce titre, il y a quelques jours, la mésaventure survenue à un commerçant d'Haubourdin, nommé D... qu'une fille mineure avait dépouillée de 200 francs après l'avoir attiré dans son couloir. Pour éviter une équivoque possible, M. Dufloit-Gombert, marchand de fromages et de saisons à Haubourdin, nous prie d'annoncer que l'intitulé D... ne le désignait point.

Nous savons en effet le nom de la victime et nous nous connaissons parfaitement comme le désir M. Dufloit, que ce n'est point le sien.

Sus aux becs de gaz. — Une calandre, conduite par M. Hubrey, domestique chez M. Fauvergue, blanchisseur à Pont-de-Neppe, passait hier vers quatre heures et demie, rue de Tournai, lorsque la roue accrocha un bec de gaz. Sous le choc celui-ci a été à moitié renversé.

Cheval emballé. — Un marchand de vins, rue de Sainte-Barbe, M. Cogeul, avait laissé son cheval et sa voiture en stationnement, hier vers midi et demi, devant la chapellerie Vallentin, rue Neuve, où il avait affaire quelques minutes. Le cheval, prenant sa course vers la Grand Place.

Là, il fut heureusement maîtrisé par M. Bertrand, cocher de place et M. Lepercq, lieutenant des sapeurs-pompiers, qui se jetèrent courageusement à sa tête, grâce à eux, tout accident a pu être évité.

Au feu ! — Un feu de cheminée s'est déclaré hier à six heures et demie du soir, rue Royale, 29. Les dégats sont insignifiants.

GRAND THÉATRE DE LILLE

Durant la période de fête que nous venons de traverser, on a seulement donné des reprises d'ouvrages tirés du répertoire courant : *Faust, Mireille* ont reparu sur l'affiche, et il faut noter la façon plus qu'agréable dont Mlle Rozier a chanté les coupletts du petit berger.

La « *Belle Hélène* » continue à amuser le public avec la parodie du début qui a été toute d'antiquité hellénique et sur lequel Offembach « en quelque sorte dit le dernier mot.

Mardi nous aurons la deuxième de *Samson et Dalila* avec M. Laffite qui vient de se faire applaudir à l'Opéra dans « Mime » de *Siegried*.

Les représentations de *Carmen et Grétel* ont été un peu négligées pour une reprise très prochaine de *Louise*, avec les interprètes de la création, sauf Mlle Marty remplaçant Mlle Delorme. Cette dernière, après la liquidation de la direction Vizentini et Maisalle, est revenue à Toulouse au Variétés, où elle tient les rôles de chanteuse d'opérette avec un grand succès.

LE NORD.

ARMENTIERES

Conférence Guesde

Samedi soir, à la Maison du Peuple, a eu lieu une conférence organisée par le Parti guesdiste.

Plusieurs centaines d'électeurs ont applaudi les orateurs, MM. Nivelle, du Parti ouvrier français d'Armentières ; Bracke, membre du Comité national du Parti ouvrier français et Jules Guesde.

Celui-ci a déclaré que la forme gouvernementale républicaine, qui a aujourd'hui les préférences de la bourgeoisie, n'était qu'un leurré, et il a émis l'espoir de voir sous peu une minorité consciente, fortement organisée, provoquée la crise finale d'où sortira l'affranchissement définitif du prolétariat.

Il a publiquement déclaré que Guesde qui ne veut ni de la monarchie, ni de la République, vise l'établissement d'une dictature exercée par le Comité dont il est l'âme, quelque chose comme un Directoire collectiviste tout puissant.

ARRESTATION

de l'auteur de l'attentat d'Erquinghem-Lys

A la suite de son enquête, M. Davaine, juge d'instruction, avait lancé un mandat d'amener contre le nommé J. B. Maes, ouvrier de ferme, âgé de 47 ans, domicilié à La Chapelle-d'Armentières, en faite depuis plusieurs jours.

Cet individu a été arrêté dimanche après-midi, vers quatre heures et demie, par le brigadier Cornet, commissaire de police. Maes qui avait été mandé sous un prétexte futile pour reconnaître qu'il était l'individu recherché par le parquet comme coupable de la tentative commise à Erquinghem-Lys par la personne de Mme Lemesre.

Maes a été écroué en attendant son transfert à Lille.

VALENCIENNES

Arrestation. — Le nommé Marie Laberdère, femme Buitas, âgée de 67 ans a été arrêtée en vertu d'un ordre de jugement de M. le Procureur de la République et conduite à la maison d'arrêt pour y purger une condamnation à un mois de prison, prononcée par défaut.

La foi. — Un feu de cheminée s'est déclaré place du Commerce, 9, dans un logement de 2e étage, occupé par M. Delassy, ouvrier d'habits.

Les pompiers de Valenciennes, dirigés par le capitaine Victor Wagrez, aidé d'un agent de police, M. Sol à Tolède, l'Alcazar de Séville, commencé en 1364, etc.

L'art Roman succède à l'art Arabe, suivi immédiate par l'art gothique, puis enfin la Renaissance, fait son apparition à la fin du XVe siècle.

La Renaissance dégénère malheureusement bientôt en art pitoresque, mais ornementé, et nous laisse deux détails trop cherchés aux dépens des grandes lignes.

Différents styles suivent cet art plateresque, et mènent enfin à une réaction, à un retour à la pureté des lignes. vers la fin du XVIIe siècle.

Le siècle dernier conférence tête contre un tableau de l'art industriel et décoratif.

Il décrit les bois et les bas de la sculpture ; il cite des merveilles de ferronnerie, d'orfèvrerie qui se trouvent dans les musées et les monuments.

M. Soil a terminé par cette intéressante conférence au milieu des applaudissements nourris d'un public charmé.

ALTER.

Désespéré. — Un passant, de mine correcte, arpentait vers neuf heures du soir la berge du canal de la Deûle lorsque tout à coup il se précipita à l'eau, ce que voyant deux bâtelliers, MM. Desisbel et Gravier, se jetèrent à l'eau et parvinrent à ramener ce malheureux qui est sauf sur la rive le désespéré. Ce dernier s'est refusé à toute explication.

UN FILS QUI SE TUE

aux côtés de sa mère

Un dramatique suicide s'est produit hier vers dix heures. M. Emile Vandeveldé, 36 ans, célibataire, 4, rue de Carvin, demeurant avec sa mère, qui lui avait promis de l'accompagner comme dans un accès de fièvre chaude, gagna la chambre voisine. Avant que la malheureuse ait eu le temps d'intervenir, il prit un revolver et se vint à la tempe. Le coup partit et le fils tombe mortellement atteint. Le docteur Froissart a constaté le décès. Vandeveldé avait des idées noires.

Grave accident de tramways. — Hier, vers midi, Mme Catoire, rentière rue d'Artois, 150, se trouvait sur la plate-forme du car K.

En traversant la courbe du parvis St-Michel, le car K. est un heurt et Mme Catoire fut précipitée à terre.

Dans sa chute, elle s'est faite des blessures à la nuque et sur tout le corps.

Elle a été transportée à son domicile.

Bonne fille. — Nous avons relaté sous ce titre, il y a quelques jours, la mésaventure survenue à un commerçant d'Haubourdin, nommé D..., qu'une fille mineure avait dépouillée de 200 francs après l'avoir attiré dans son couloir. Pour éviter une équivoque possible, M. Dufloit-Gombert, marchand de fromages et de saisons à Haubourdin, nous prie d'annoncer que l'intitulé D... ne le désignait point.

Nous savons en effet le nom de la victime et nous nous connaissons parfaitement comme le désir M. Dufloit, que ce n'est point le sien.

Sus aux becs de gaz. — Une calandre, conduite par M. Hubrey, domestique chez M. Fauvergue, blanchisseur à Pont-de-Neppe, passait hier vers quatre heures et demie, rue de Tournai, lorsque la roue accrocha un bec de gaz. Sous le choc celui-ci a été à moitié renversé.

Cheval emballé. — Un marchand de vins, rue de Sainte-Barbe, M. Cogeul, avait laissé son cheval et sa voiture en stationnement, hier vers midi et demi, devant la chapellerie Vallentin, rue Neuve, où il avait affaire quelques minutes. Le cheval, prenant sa course vers la Grand Place.

Là, il fut heureusement maîtrisé par M. Bertrand, cocher de place et M. Lepercq, lieutenant des sapeurs-pompiers, qui se jetèrent courageusement à sa tête, grâce à eux, tout accident a pu être évité.

Au feu ! — Un feu de cheminée s'est déclaré hier à six heures et demie du soir, rue Royale, 29. Les dégats sont insignifiants.

GRAND THÉATRE DE LILLE

Durant la période de fête que nous venons de traverser, on a seulement donné des reprises d'ouvrages tirés du répertoire courant : *Faust, Mireille* ont reparu sur l'affiche, et il faut noter la façon plus qu'agréable dont Mlle Rozier a chanté les coupletts du petit berger.

La « *Belle Hélène* » continue à amuser le public avec la parodie du début qui a été toute d'antiquité hellénique et sur lequel Offembach « en quelque sorte dit le dernier mot.

Mardi nous aurons la deuxième de *Samson et Dalila* avec M. Laffite qui vient de se faire applaudir à l'Opéra dans « Mime » de *Siegried*.

Les représentations de *Carmen et Grétel* ont été un peu négligées pour une reprise très prochaine de *Louise*, avec les interprètes de la création, sauf Mlle Marty remplaçant Mlle Delorme. Cette dernière, après la liquidation de la direction Vizentini et Maisalle, est revenue à Toulouse au Variétés, où elle tient les rôles de chanteuse d'opérette avec un grand succès.

LE NORD.

ARMENTIERES

Conférence Guesde

Samedi soir, à la Maison du Peuple, a eu lieu une conférence organisée par le Parti guesdiste.

Plusieurs centaines d'électeurs ont applaudi les orateurs, MM. Nivelle, du Parti ouvrier français d'Armentières ; Bracke, membre du Comité national du Parti ouvrier français et Jules Guesde.

Celui-ci a déclaré que la forme gouvernementale républicaine, qui a aujourd'hui les préférences de la bourgeoisie, n'était qu'un leurré, et il a émis l'espoir de voir sous peu une minorité consciente, fortement organisée, provoquée la crise finale d'où sortira l'affranchissement définitif du prolétariat.

Il a publiquement déclaré que Guesde qui ne veut ni de la monarchie, ni de la République, vise l'établissement d'une dictature exercée par le Comité dont il est l'âme, quelque chose comme un Directoire collectiviste tout puissant.

ARRESTATION

de l'auteur de l'attentat d'Erquinghem-Lys

A la suite de son enquête, M. Davaine, juge d'instruction, avait lancé un mandat d'amener contre le nommé J. B. Maes, ouvrier de ferme, âgé de 47 ans, domicilié à La Chapelle-d'Armentières, en faite depuis plusieurs jours.

Cet individu a été arrêté dimanche après-midi, vers quatre heures et demie, par le brigadier Cornet, commissaire de police. Maes qui avait été mandé sous un prétexte futile pour reconnaître qu'il était l'individu recherché par le parquet comme coupable de la tentative commise à Erquinghem-Lys par la personne de Mme Lemesre.

Maes a été écroué en attendant son transfert à Lille.

VALENCIENNES

Arrestation. — Le nommé Marie Laberdère, femme Buitas, âgée de 67 ans a été arrêtée en vertu d'un ordre de jugement de M. le Procureur de la République et conduite à la maison d'arrêt pour y purger une condamnation à un mois de prison, prononcée par défaut.

La foi. — Un feu de cheminée s'est déclaré place du Commerce, 9, dans un logement de 2e étage, occupé par M. Delassy, ouvrier d'habits.

Les pompiers de Valenciennes, dirigés par le capitaine Victor Wagrez, aidé d'un agent de police,

DUNKERQUE

Le port de Dunkerque

Entrées du 4 : Riga, vap. dan. Frieda, 1077 tx, cap. Nielsen, d m Leroy — Bordeaux, vap. Jeanne d'Arc, 364 tx, cap. Lambert, d.m Cie Générale de Transport, vap. Wds-Boulogne, 456 tx, cap. Bonlagne, d.m Dumez, c.

Du 3. — Iquique, 3-m. sng. Carnavan-Bay, 1795 tx, skirate. Leroy. — Dungeness, rem. sng. Athlète 2 tx, cap. Payen. — Buenos-Ayres, vap. sng. Lambert, 2815. d.m.d. Debaecker, c.

Sorties du 4 : Hull, v. sng. Dynamo. 305 t. c. Cramp f.m. Debaecker. — Amsterdam, vap. holl. Amstelland, 3030 tx, cap. Devries, lège. Walford.— Oonle, v. sng. Ralph Greyke, 4051 t. c. Thorpe, d.m. Alibert.

Du 5 : Londres, v. angl. Marie-Fleurie, 220 tx, cap. Hurrel, d.m. Merel, c. — Liverpool, vap. dan. Nordasen, 665 tx, cap. Grum. sucre, Debaecker.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

La manifestation patriotique de Bapaume

Dimanche après-midi a eu lieu à Bapaume, la manifestation patriotique annuelle en l'honneur des braves tombés sur le champ de bataille de la glorieuse année 1870-71 dans l'Est et l'Est.

Une quarantaine de sociétés venues de tous les points du Pas-de-Calais et quelques unes du Nord, avaient répondu à l'appel du comité des Anciens Combattants de Bapaume, qui avait procédé avec distinction notre excellent confrère V. Hamel, un glorieux mutilé de la guerre néfaste.

Ces sociétés ont été reçues à la mairie par la municipalité de Bapaume, fêté leur accueil les vins d'honneur.

A une heure et demie, un cortège s'est formé place Faidherbe pour se rendre au cimetière où se trouve le monument élevé à la mémoire des braves tombés à l'ennemi.

De très nombreuses couronnes ont été déposées sur le monument et plusieurs discours ont été prononcés par MM. Goubet, conseiller général, Teillandier, député ; Prenier adjoint au maire de Bapaume ; Surcouf de Bruay, P. Henry, d'Arras et Hamel.

La cérémonie terminée, les sociétés se sont reformées en cortège pour regagner la place Faidherbe, et qui défile devant la statue du vainqueur de Bapaume.

A quatre heures, la cérémonie était terminée.

BÉTHUNE

Un noyé à Cuinchy

Un bateau de bateaux Vougard-Bolge, et demeurant à Billy Berclau, François Vinghe, âgé de 63 ans, était disparu depuis le 2 janvier au soir. Il avait quitté le cabaret Desouity à Cuinchy vers 8 h. 30 du soir, pour rejoindre le bâtelier dont il remorquait le bateau, à 200 mètres de là, du côté de Bouvry et depuis lors on ne savait ce qu'il était devenu. On a relevé son cadavre vers l'Aire à La Bassée près de l'écluse de Cuinchy. On croit qu'il s'est noyé accidentellement.

LOCON. — Julien François, âgé de 48 ans, originaire de Locon et travaillant à Pérgres était arrêté vendredi par le garde-champêtre de cette commune et remis par lui entre les mains des gendarmes. Cet individu avait volé une au matin profit de l'abbé Cornette, curé de Locon. Il avait pénétré dans sa demeure et lui voler une montre valant 50 francs. Julien François a également d'autres vols à son actif.

TENTATIVE DE FRATRICIDE

à Fresnicourt

La gendarmerie fait une enquête au sujet d'une affaire qui se serait passée le fer janvier vers 8 heures 1/2 du soir, dans la cour du cabaret tenu par la veuve Testelin, à Fresnicourt.

Un nommé Alexandre Dupuis, âgé de 25 ans, aurait, étant ivre, tiré deux ou trois coups de revolver sur son frère Armand, âgé de 35 ans, avec lequel il vit en mauvaise intelligence pour une question d'intérêt. Ce dernier n'a pas été atteint.

DANS LE BASSIN HOUILLER

du Pas-de-Calais

Aux mines de Courrières

M. Lavaurs, directeur des mines de Courrières a adressé la lettre suivante au citoyen Alfred Laurent, secrétaire du Congrès des délégués de la concession des mines de Courrières.

Le 2 janvier 1902.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle me sont désignées les personnes devant faire partie de la délégation qui m'a demandé de la recevoir.

Je prends note des noms d'ouvriers que vous m'indiquez et qui accompagnée par Evrard seront reçus mardi prochain à 2 heures de l'après-midi.

Mais je ne peux admettre dans cette délégation, aucun délégué mineur. Les attributions des délégués mineur sont nettement déterminées par la loi du 8 juillet 1890, et par la circulaire ministérielle du 19 août 1891 qui les interdisent exclusivement de visiter les travaux souterrains au point de vue de la sécurité des ouvriers. Ces délégués doivent, ajoute la circulaire, s'abstenir rigoureusement dans les réunions ou revendications étrangères à l'objet de leurs fonctions.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Le directeur,
A. LAVAURS.

En présence de ce refus, M. Alfred Laurent, a convoqué, pour prendre leur avis, les délégués en réunion extraordinaire, qui se tiendra le mardi 7 janvier, à 4 heures du soir, chez lui, rue Mathieu, à Billy-Montigny.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, le 4 janvier 1902.

L'année débute bien. Malgré la spéculation inquiète difficile, les premières séances ont été particulièrement satisfaisantes et dans certaines compartiments les cours ont quelque chose de rassurant.

Nos rentes sont mieux tenues : le 3 0/0 à 100.42 et le 3 1/2 0/0 à 101.65.

Les Sociétés de crédit conservent une excellente attitude.

En valeurs industrielles, l'obligation Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoet) reste ferme à 434 fr. ; le Rio est hésitant à 1.017.

Les Wagons-Lits se renversent à 867. A l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre, le conseil d'administration a décidé d'émettre, du 10 au 20 janvier 1902, les 50.000 actions nouvelles émises en vertu des décisions prises à cette assemblée et offertes aux actionnaires à raison de 250 fr.

C'est le 6 janvier prochain que s'ouvrira la souscription aux obligations de la Société des Fers et Aciers Robert, Dumas et Compie sur 4.000 obligations de 500 fr., offertes au public à 475 fr. et rapportant 25 fr. d'intérêts annuels. Les souscriptions et versements seront reçus à la Société Générale, à Paris et dans ses agences de province, et au siège social de la Société, rue Oberkampf, n° 161, à Paris.

Les fonds étrangers sont en hausse sur toute la ligne ; l'Extérieur progresse à 101.15 et l'Italien à 103 fr. Le marché belge est ferme. 3 0/0 99.20. Part de Réserve 2.430. La Capital et l'Ordinaire Hauts-Fourneaux d'Anvers s'inscrivent à 620 et à 700, et les Forges de la Providence à 1.370. Nord Charleroi et Nord du Gilly 865. L'Asturienne reste à 4.350. Obligations de l'Ervenne pas actives.

Nos Chemins de fer sont indécis. Le Capitale Nord leur consacre une étude fort intéressante dans laquelle il montre notamment que leurs recettes grossissent, pour les compagnies primitives depuis de 1901, une moins value de 50 millions.

MONTREUIL

Grave accident de voiture

A SAINTE-AUSTREBERTHE

Un grave accident de voiture s'est produit à Ste-Austreberthe ; trois personnes ont été blessées.

Le cheval attelé à la voiture de M. Guillaumelin, qui avait quitté Montreuil fut pris dans le marchepied. Le cheval pris alors le mors aux dents, partit à fond de train et s'abattit lourdement.

M. Guillaumelin et les deux personnes qui l'accompagnaient, MM. Mériaux et Bougle, furent projetés sur la route où on les releva avec des contusions.

La voiture a été presque entièrement démolie ; le cheval a été aussi grièvement blessé.

EXEMPLE A SUIVRE

La ville de Lille vient, dans le but de propager les idées scientifiques et positives qui font la base de la philosophie moderne, d'acquérir toutes ses bibliothèques à la curieuse publication de notre confrère Henri Arnould, ingénieur des Arts et Manufactures, secrétaire du Comité scientifi du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste.

Cette vivante publication, dont l'ensemble des matériaux forme une véritable Sociologie positiviste, porte le titre de « *Catéchisme Républicain* » parceque, admettant les faits prouvés par la Science, laissant de côté les vaines et stériles recherches de causes, elle se tire, comme le fait des révélations imaginaires de la divinité, le Catéchisme de l'Eglise, une règle morale.

La règle morale du *Catéchisme Républicain*, c'est la règle morale de la Société moderne, organisée sur les bases de la *Raison*.

Cette publication est une œuvre puissamment conçue, et elle a été accueillie par les Républicains sans exception sont directement intéressés. Le *Catéchisme Républicain* est vivement recommandé par « Ligue Française de l'Enseignement », cette grande ligue qui, de toutes les Sociétés d'éducation et d'instruction